



À la gare d'Orléans-Austerlitz, les Juifs montent dans les trains dirigés sur les camps du Loiret.

© Serge Klarsfeld, *Le Calendrier de la persécution des Juifs de France*, Ed. FFDJF, 1993

Le prélude à la déportation

Les rafles en France

Une rafle est une opération policière d'arrestation de masse. En France, les Juifs ne sont pas regroupés dans des ghettos, on a recours aux rafles pour les arrêter et les déporter.

Les allemands n'avaient pas les effectifs nécessaires pour procéder à des rafles massives. Elles devaient s'en remettre à la collaboration de la police et de la gendarmerie française pour arrêter les Juifs.

La première grande rafle de Juifs eut lieu le 14 mai 1941 à Paris. Des milliers de Juifs étrangers, polonais pour la plupart, furent convoqués par la Préfecture de police de Paris, à 7 heures du matin « pour examen de situation ». Ceux qui se présentèrent, soit 3 710 personnes, furent arrêtés et envoyés dans les camps du Loiret, à Pithiviers et à Beaune-la-Rolande.

La deuxième rafle se déroula du 20 au 25 août 1941, toujours à Paris. 4 232 hommes furent arrêtés par des policiers français, sous la direction de militaires allemands. La plupart était des étrangers, mais il y avait tout de même 1 500 Français parmi eux. Cette rafle conduisit à la création du camp de Drancy, situé dans la banlieue nord de la capitale.

La troisième rafle eut lieu le 12 décembre 1941, à Paris. 743 Juifs, uniquement des hommes, furent arrêtés par des policiers allemands, avec l'aide de policiers français. La plupart des Juifs arrêtés étaient français, tous de milieu aisé, avocats, hommes politiques ou industriels. Ils furent internés pendant une nuit à l'École militaire, puis envoyés au camp de Compiègne-Royallieu.

La rafle suivante fut celle du Vel' d'Hiv, en juillet 1942. Pour la première fois, des femmes et des enfants furent arrêtés.

Le 26 août 1942 eut lieu la grande rafle de Juifs étrangers de la zone sud. Par un accord de collaboration policière, le gouvernement de Vichy accepta de livrer aux Allemands 10 000 Juifs étrangers qui se trouvaient en zone non-occupée. Il livra tout d'abord les Juifs internés dans les camps français, puis ceux qui avaient été incorporés dans les Groupements de travailleurs étrangers. Cela prit les trois premières semaines d'août 1942.

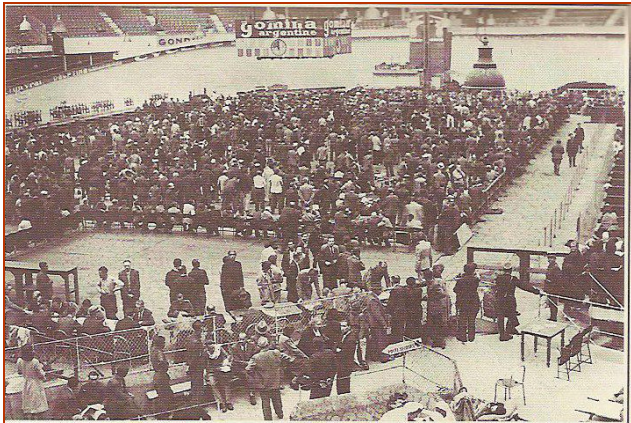
Enfin, **une rafle massive fut organisée, le 26 août.** Toutes les régions de zone Sud furent concernées. Les résultats ne furent pas aussi élevés que prévus, car beaucoup de Juifs avaient été prévenus. Ils furent transférés en train jusqu'à Drancy et de là, déportés. Au total, 10 500 Juifs furent transférés de zone non-occupée vers Drancy. Ces déportations depuis la zone Sud de la France furent les seules en Europe depuis un territoire qui n'était pas occupée par les troupes allemandes.

Il y eut par la suite de nombreuses autres rafles, mais moins massives. Elles étaient organisées dans un lieu précis, une ville par exemple, ou bien par nationalité. Ainsi, par exemple, 1 500 Juifs roumains furent arrêtés en septembre 1942 à Paris. En janvier 1943, une rafle eut lieu à Rouen, dans laquelle des Juifs français furent arrêtés. Le 20 décembre 1942, 108 personnes furent arrêtées à Bordeaux, uniquement par la Gestapo. À partir de 1943, le gouvernement français refusa d'apporter son aide à l'arrestation de Juifs. Les Allemands durent se contenter de leurs propres forces de police, ce qui réduisit largement l'efficacité des rafles. Elles se poursuivirent jusqu'au mois de juillet 1944, juste avant la libération de la France. Entre le 21 et 25 juillet, 232 enfants furent arrêtés dans les maisons d'enfants de l'UGIF, par la Gestapo.

16 et 17 juillet 1942

La rafle du Vel'd'hiv

Passée dans l'histoire sous le nom de "rafle du Vélodrome d'hiver", du nom du lieu où une partie d'entre eux ont été conduits avant leur transfert vers les camps d'internement de Drancy, Beaune-la-Rolande ou Pithiviers, cette vague d'arrestations ne fut ni la première, ni la dernière. Mais elle a été la plus massive.



Pendant plus de 30 ans, cette photo a été regardée comme représentant les Juifs au Vel' d'Hiv' en juillet 1942, alors qu'elle représentait les suspects de la collaboration au Vel d'Hiv en août 1944

© Serge Klarsfeld, *Le Calendrier de la persécution des Juifs de France*, Ed. FFDJF, 1993

Depuis le 16 avril 42, Pierre Laval est revenu aux affaires et détient des pouvoirs considérables. Louis Darquier de Pellepoix, professionnel de l'antisémitisme outrancier, tout dévoué à Dannecker et à ses services a remplacé Xavier Vallat. René Bousquet, un fidèle de Laval, accède aux fonctions de secrétaire général de la Police. Le 11 juin, Eichmann réunit Dannecker et les responsables des sections juives de Bruxelles et La Haye. Il transmet l'ordre de Himmler de «transférer au camp de concentration d'Auschwitz une plus grande quantité de juifs en provenance de l'Europe du sud-est (notamment Roumanie) ou des régions occupées de l'Ouest. La condition essentielle est que les juifs, des deux sexes, soient âgés de 16 à 40 ans. 10% de juifs inaptes au travail pourront être compris dans ces convois.» En conséquence il a été convenu que 15 000 juifs seraient déportés des Pays-Bas, 10 000 de Belgique et 100 000 de France, y compris la zone non occupée. Le gouvernement français devra payer les frais de transport des juifs déportés, plus une taxe de 700 Reichsmark par déporté, et assurer leur ravitaillement pendant 15 jours.

La négociation avec le gouvernement de Vichy commence en mai et se termine en août. Les contraintes du trafic ferroviaire oblige Dannecker à revoir les chiffres à la baisse. Et puis, soudainement, deux décisions essentielles sont prises. Le 2 juillet, Bousquet promet que la Police française arrêtera les juifs de zone occupée comme ceux de zone libre et le 4 juillet, Laval fait une proposition que Dannecker transmet, le 6, à Berlin : «Le Président Laval a proposé, lors de la déportation des familles juives de la zone non occupée, d'y comprendre également les enfants âgés de moins de 16 ans. La question des enfants juifs restant en zone occupée ne l'intéresse pas. (...) » Ce qui revient à dire que Laval sauve des juifs français en offrant aux allemands la déportation des enfants juifs, le plus souvent nés en France, donc français pour la plupart.

La rafle, d'abord prévue aux 13 et 14 juillet est reportée aux 16 et 17, pour éviter qu'elle ne coïncide avec le jour de la fête nationale.

Aucun allemand ne participe directement aux opérations. Sans l'aide des forces du maintien de l'ordre de Vichy, les Allemands auraient été démunis.

Les autobus conduisent à Drancy les hommes et les femmes sans enfants, au Vel'd'Hiv' les familles avec enfants. Dès 7 h du matin, Drancy reçoit 6 000 personnes. Au Vel'd'Hiv', 7 000 détenus dont 4000 enfants. Ils attendent ainsi six jours avant d'être transférés dans les deux camps du Loiret.

Au total 12 884 personnes ont été arrêtées, soit 46% des juifs étrangers et apatrides qui devaient être internés. Parmi eux 3031 hommes, 5802 femmes, 4051 enfants.



Les cars de la "section spéciale" garés le long du Vélodrome d'Hiver. Photo : anonyme
Bibliothèque historique de la ville de Paris